



2024/43

**VILLE DE RANTIGNY**  
**Département de l'Oise**  
**Arrondissement de Clermont**  
**Canton de Clermont**

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal**  
**Objet de la délibération**

**Stratégie foncière de la commune de Rantigny en vue de la préservation des zones humides**

L'an deux mil vingt- quatre le vendredi 4 octobre à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le jeudi 26 septembre 2024, s'est réuni en séance publique en mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique DELION, Maire de Rantigny.

Etaient présents : Dominique DELION, Maire, Patrick DAVENNE, Nadine LOZANO, Quentin DELION, Catherine TAMPERE Adjoints au maire, Marie DUHAMEL, Laurence BOURGUIGNON, Sandra LEROY, Alexandre DUBAR, Franck CALENDRIER, Sandra ELISABETH, Christian PETIT, Conseillers municipaux.

Etaient absents excusés : Christophe PECHEUR, Sandrine DUFOUR, Jean Marc FEVRIER (procuration à Marie DUHAMEL), Sophie JUPIN, Djillali AISSAOUI (procuration à Laurence BOURGUIGNON), Claudine DEALET (procuration à Nadine LOZANO), Denise ORGET (procuration à Patrick DAVENNE), Ludovic VINET (procuration à Dominique DELION), Christine PORQUET, Benjamin PIRES.

---

La commune de Rantigny poursuit une politique foncière depuis plusieurs années qui lui permet de maîtriser les sols et de mettre en œuvre des actions de protection de l'environnement des zones humides.

Les dernières acquisitions approuvées lors du conseil municipal du 28 juin 2024 auprès des familles Anty et Hugot ont permis de poursuivre la politique d'acquisition de la commune.

La note technique ci-dessous présente d'une part les enjeux de protection de la biodiversité sur ces parcelles, ainsi que la liste des parcelles concernées, et leur devenir.

Le contrat de territoire Eau et Climat de la Brèche 2020-2025 comprend la réalisation d'études et de travaux sur les zones humides de Rantigny. Ceux-ci ont été intégrés à un plan de gestion pluriannuel confié au SMBVB en vue de favoriser la biodiversité et accroître la sensibilisation du public aux enjeux environnementaux. Les parcelles acquises par la commune au fur et à mesure des années sont intégrées dans ce plan de gestion.

La commune s'engage à restaurer ces parcelles en vue de la préservation de la biodiversité et de la sensibilisation du public aux enjeux environnementaux.

Le Maire propose de prendre une délibération en ce sens, actant l'engagement de la commune à mener une stratégie foncière en vue d'accroître sa maîtrise des zones humides, de leur restauration, de leur entretien, et ainsi accroître la portée et l'impact de ses actions environnementales.

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID : 060-216005181-20241011-202443-DE

### Le rapport est adopté

Nombre de conseillers en exercice :	22
Nombre de conseillers présents :	12
Votes contre	0
Abstention	0
Votes pour	17

Dominique DELION, Maire, Patrick DAVENNE, Nadine LOZANO, Quentin DELION, Catherine TAMPERE Adjoints au maire, Marie DUHAMEL, Jean Marc FEVRIER (procuration à Marie DUHAMEL), Laurence BOURGUIGNON, Sandra LEROY, Alexandre DUBAR, Franck CALENDRIER, Sandra ELISABETH, Djillali AISSAOUI (procuration à Laurence BOURGUIGNON), Claudine DEALET (procuration à Nadine LOZANO), Christian PETIT, Denise ORGET (procuration à Patrick DAVENNE), Ludovic VINET (procuration à Dominique DELION), Conseillers municipaux.

Fait les jour, mois et an susdit

Ont signé le registre les membres présents

Pour extrait conforme

Rantigny, le 7 octobre 2024



Le Maire,

Dominique DELION



Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID : 060-216005181-20241011-202443-DE

# Acquisition de parcelles de zones humides sur la commune de Rantigny

## Note technique

## Table des matières

Contexte .....	5
I. Enjeux du site : .....	7
1. Zones humides .....	7
2. Corridors écologiques .....	7
3. Zones Natura 2000 .....	8
Les Marais de Sacy-le-Grand (Identifiant : FR2200378) à 5km à l'Est : .....	8
Le Massif forestier de Hez-Froidmont et Mont César (Identifiant : FR2200377) à 10km à l'Ouest : .....	8
4. Espaces Naturels Sensibles .....	10
5. Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) .....	10
Identifiant 220013815 – « Marais tourbeux de la Vallée de la Brèche de Sénécourt à Uny » .....	10
Identifiant 220014098 – Bois des côtes, montagnes de Verderonne, du Moulin et de Bertaut .....	11
6. Inventaire faune, flore et habitats .....	11
7. Classification EUNIS : .....	12
G1.21 : Forêts riveraines à <i>Fraxinus</i> et <i>Alnus</i> , sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux .....	12
G1.2131 : Bois des rivières à débit lent des plaines inondables d'Europe centrale .....	12
G1.2132 : Aulnaies-frênaies ouest-européennes à hautes herbes .....	12
G.1 C.1 : Plantations de <i>Populus</i> .....	13
II. Projet d'acquisition .....	13
1. Engagement communal et devenir des parcelles .....	13
2. Prix d'achat .....	13



Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID : 060-216005181-20241011-202443-DE

## Contexte

La zone humide de Rantigny se trouve à l'aval du bassin versant de la Brèche. Elle est intégrée dans un complexe de zones humides allant de Fitz-James au nord jusqu'à Liancourt au sud et comprenant 7 communes.

Dans le cadre du CTEC, des inventaires pédologiques et botaniques ont eu lieu en 2012 dans le but de poser les bases d'une localisation des zones humides du bassin versant. Plus récemment, lors d'une étude allant de 2018 à 2019, des inventaires faune, flore et habitats ont permis d'identifier les espèces patrimoniales, les enjeux écologiques et hydrologiques ainsi que les problématiques terrain concernant notamment la gestion des boisements.

A la suite de cette étude, plusieurs communes du bassin, dont celle de Rantigny, ont validé un plan de gestion pluriannuel afin de favoriser la biodiversité des parcelles en zone humide communale, la première tranche de ce plan de gestion ayant été réalisé en 2023.

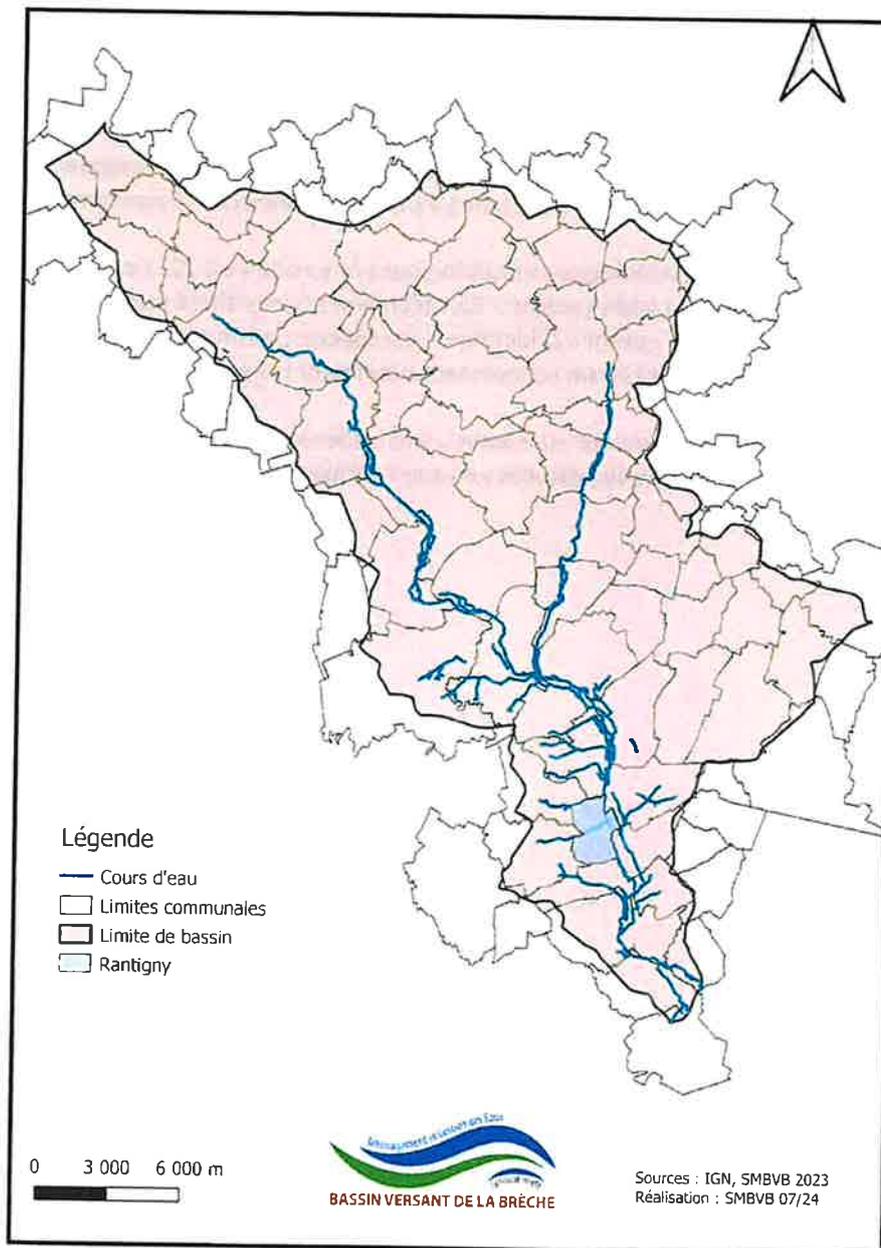
Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID : 060-216005181-20241011-202443-DE

En 2024, la deuxième tranche de ce plan de gestion est en cours, elle est accompagnée dans le but, encore une fois, de préserver la biodiversité du site tout en permettant



Les parcelles concernées par cette acquisition foncière représentent une surface totale de 61 686 m<sup>2</sup>, soit 6,17 ha et sont composées de boisement, plusieurs parcelles accueillant des peupleraies. L'ensemble de ces 41 parcelles longe, au nord, le ru Coutance, à l'ouest du marais, la Brèche, et au sud, le ru du Rayon.



## Achat de parcelles en zones humides par la commune de Rantigny



### Légende

- Ru
- Zone humide
- Zone gérée depuis 2023
- Limites communales
- Achat famille Anty
- Achat famille Hugot

0 50 100 m



Sources : IGN, SMBVB 2024  
Réalisation : SMBVB 07/24



## I. Enjeux du site :

### 1. Zones humides

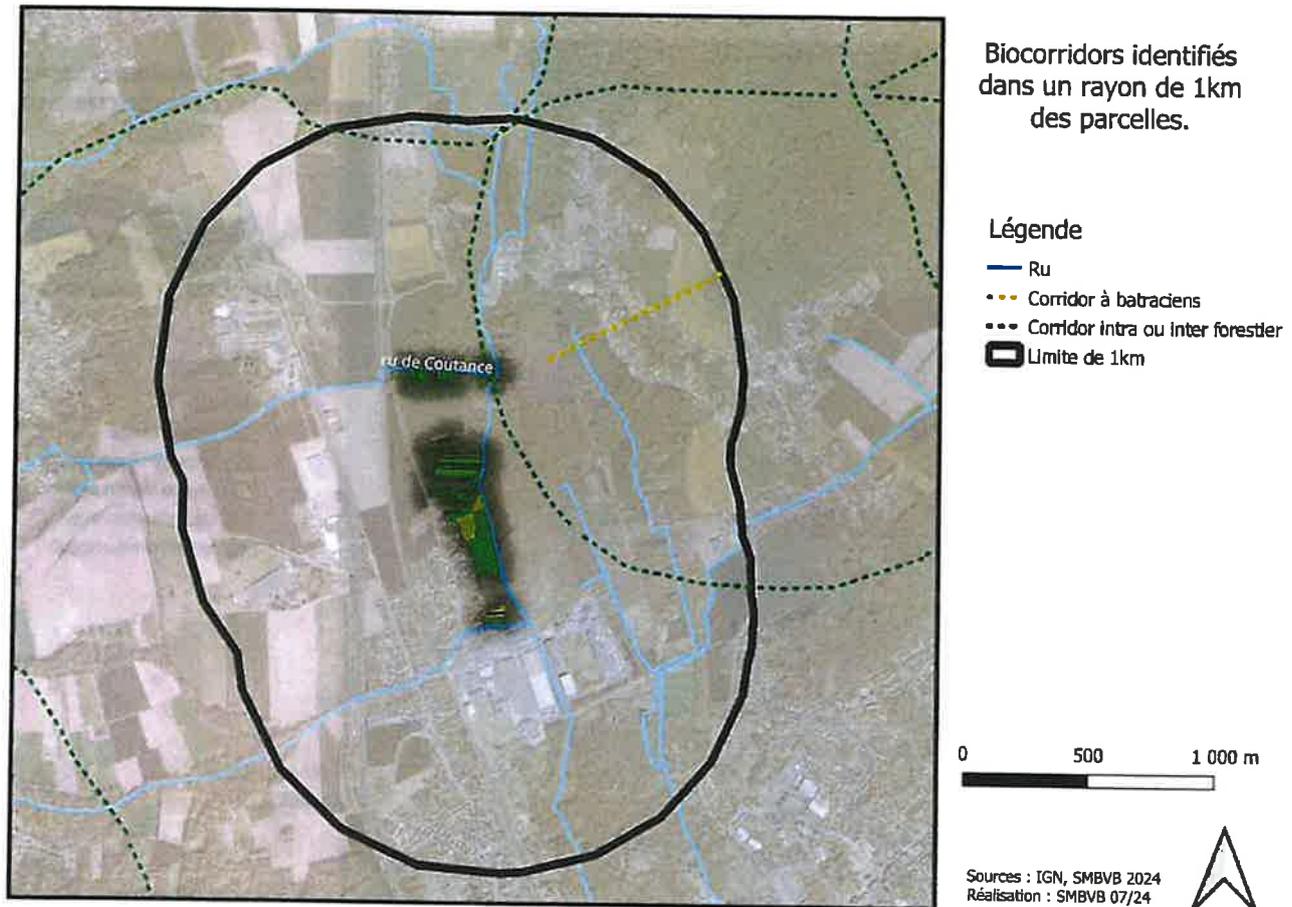
Les zones humides ont été largement détruites au cours du temps, alors qu'elles sont des milieux essentiels au bon fonctionnement des systèmes aquatiques. Leur connaissance permet de sauvegarder ces milieux et les fonctionnalités qu'ils assurent : stockage des excès d'eau puis restitution vers les cours d'eau en été, autoépuration, alimentation des nappes souterraines, puits de carbone, abri d'une biodiversité importante.

Cette connaissance permet d'intégrer les obligations de préservation dans les documents d'urbanisme, ainsi que l'information des pétitionnaires sur les obligations réglementaires issues de la Loi sur l'eau préalables à tout aménagement.

### 2. Corridors écologiques

La loi de programmation pour la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et la loi portant engagement national pour l'environnement (ENE) ont instauré les Schémas Régionaux de Cohérence écologique (SRCE) afin d'identifier la Trame Verte et Bleue (TVB). Ces trames vertes (milieu terrestre) et bleues (milieu aquatique) visent à enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux migrations de la faune et la flore d'un espace naturel vers un autre.

Les bio-corridors représentent les zones de passages importants identifiées pour être sur l'un de ces corridors de type intra ou inter forestier, faisant le lien entre une zone mais également entre les habitats est et ouest de la Brèche.



### 3. Zones Natura 2000

Deux zones Natura 2000 se trouvent à proximité du site d'achat :

Les Marais de Sacy-le-Grand (Identifiant : FR2200378) à 5km à l'Est :

- Ce site est également classé RAMSAR « Marais de Sacy » (FR7200049).
- Sur ce site, les espèces dont les déplacements sont aériens et qui sont concernées par la Directive habitats sont la Leucorrhine à gros thorax et l'Ecaille chinée.
- Parmi l'avifaune patrimoniales et/ou protégées de ce site on retrouve : le Busard des roseaux, le Busard Saint-Martin, le Butor étoilé, le Blongios nain et la Tourterelle des bois.

Le Massif forestier de Hez-Froidmont et Mont César (Identifiant : FR2200377) à 10km à l'Ouest :

- Sur ce site, les espèces dont les déplacements sont aériens et qui sont concernées par la Directive habitats sont le Lucane cerf-volant, Le Murin de Bechstein et le Grand murin.
- Les autres espèces de Chiroptères de ce site sont : la Sérotine commune, le Murin de Daubenton, le Murin à moustaches, le Murin de Natterer, la Noctule commune, la Pipistrelle commune.



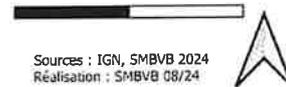
Zone Natura 2000 à 10km  
autour des parcelles d'achat.



#### Légende

- Cours d'eau
- Marais de Sacy
- Massif forestier de Hez-Froidmont
- Rayon de 10 km

0 3 000 6 000 m



Sources : IGN, SMBVB 2024  
Réalisation : SMBVB 08/24

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

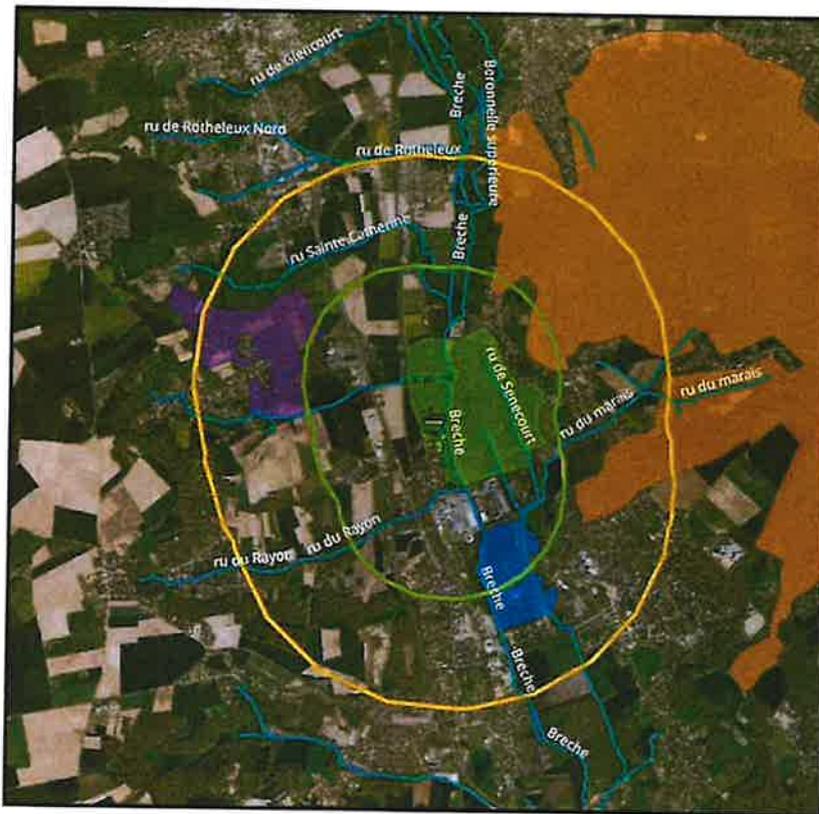
Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID : 060-216005181-20241011-202443-DE

#### 4. Espaces Naturels Sensibles

Le site se trouve dans l'ENS du marais tourbeux de la vallée de la Brèche, de Sénécourt à Uny et à proximité immédiate de la ZNIEFF Bois des côtes, montagnes de Verderonne, du Moulin et de Bertaut.



ENS identifiées dans un rayon de 2km des parcelles.

#### Légende

— Ru

1km

2km

ENS

Coupure verte de Neully-sous-Clermont

Le Grand Marais de Rantigny

Marais, Vallée de la Brèche de Sénécourt à Uny

Montagne du Moulin et de Bertaut

0 700 1 400 m

Sources : IGN, SMBVB 2024  
Réalisation : SMBVB 07/24



#### 5. Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Les parcelles concernées par l'achat se trouvent dans la ZNIEFF I Marais tourbeux de la vallée de la Brèche de Sénécourt à Uny et à proximité immédiate de la ZNIEFF Bois des côtes, montagnes de Verderonne, du Moulin et de Bertaut.

Identifiant 220013815 – « Marais tourbeux de la Vallée de la Brèche de Sénécourt à Uny »

- o Cette zone est caractérisée par la présence de tourbe alcaline, issue de la non-décomposition des débris végétaux, dans des conditions anoxiques de sols engorgés.
- o Parmi les habitats déterminants on retrouve : Eaux douces stagnantes, Communautés à Reine des prés et communautés associées, Forêts marécageuses de Bouleaux et de Conifères, Roselières.

- o Parmi la faune déterminante se trouve le Petit Mars changeant (*Apatura ilia*), le Cordulegaster annelé (*Cordulegaster boltonii*), le Sphinx de l'épilobe (*Proserpinus proserpina*) et le Martin pêcheur (*Alcedo atthis*).



ZNIEFF I identifiées dans un rayon de 5km des parcelles.

#### Légende

— Ru

1km

2km

5km

#### ZNIEFF

Marais tourbeux de la vallée de la Brèche de Sénécourt à Uny

Bois des côtes, montagnes de Verderonne, du moulin et de Berthaut

Coteaux de Mérérd et de Cambronne-les-Clermont

Coteaux de Villers-Saint-Paul et de Monchy-Saint-Eloi

Forêt domaniale de Hez-Froidmont et bois périphériques

Marais de Sacy-le-Grand et buttes sableuses des Grands Monts

Pelouses et bois de la butte de la Garenne à Monchy-Saint-Eloi

0 1 000 2 000 m

Sources : IGN, SMBVB 2024  
Réalisation : SMBVB 07/24



#### Identifiant 220014098 – Bois des côtes, montagnes de Verderonne, du Moulin et de Bertaut

- o Parmi les habitats déterminants on retrouve : Hêtraies sur calcaire, Chênaies-charmaies, Forêts mixtes de pentes et ravins, Chênaies acidiphiles.
- o Parmi la faune déterminante se trouve la Grenouille agile (*Rana dalmatina*), la Coronelle lisse (*Coronella austriaca*), le Petit Mars changeant (*Apatura ilia*), la Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*), le Pic noir (*Dryocopus martius*), le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*), le Bondrée apivore (*Pernis apivorus*).

## 6. Inventaire faune, flore et habitats

Afin de proposer un plan de gestion cohérent, le bureau d'étude Ecosphère, missionné par le SMBVB, a réalisé un diagnostic écologique en dressant des inventaires faune flore et habitats sur l'ensemble des zones humides de 5 communes, Rantigny en faisant partie. Suivant les résultats de ces inventaires, ils ont ensuite fait des propositions de gestion pour les parcelles en propriété communales, les parcelles de ce dossier étant privées, elles n'en font donc pas partie.

Figure 1 : Localisation des 2 zones classées ZNIEFF I à proximité des parcelles concernées par le projet d'uchut.

## 7. Classification EUNIS :

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

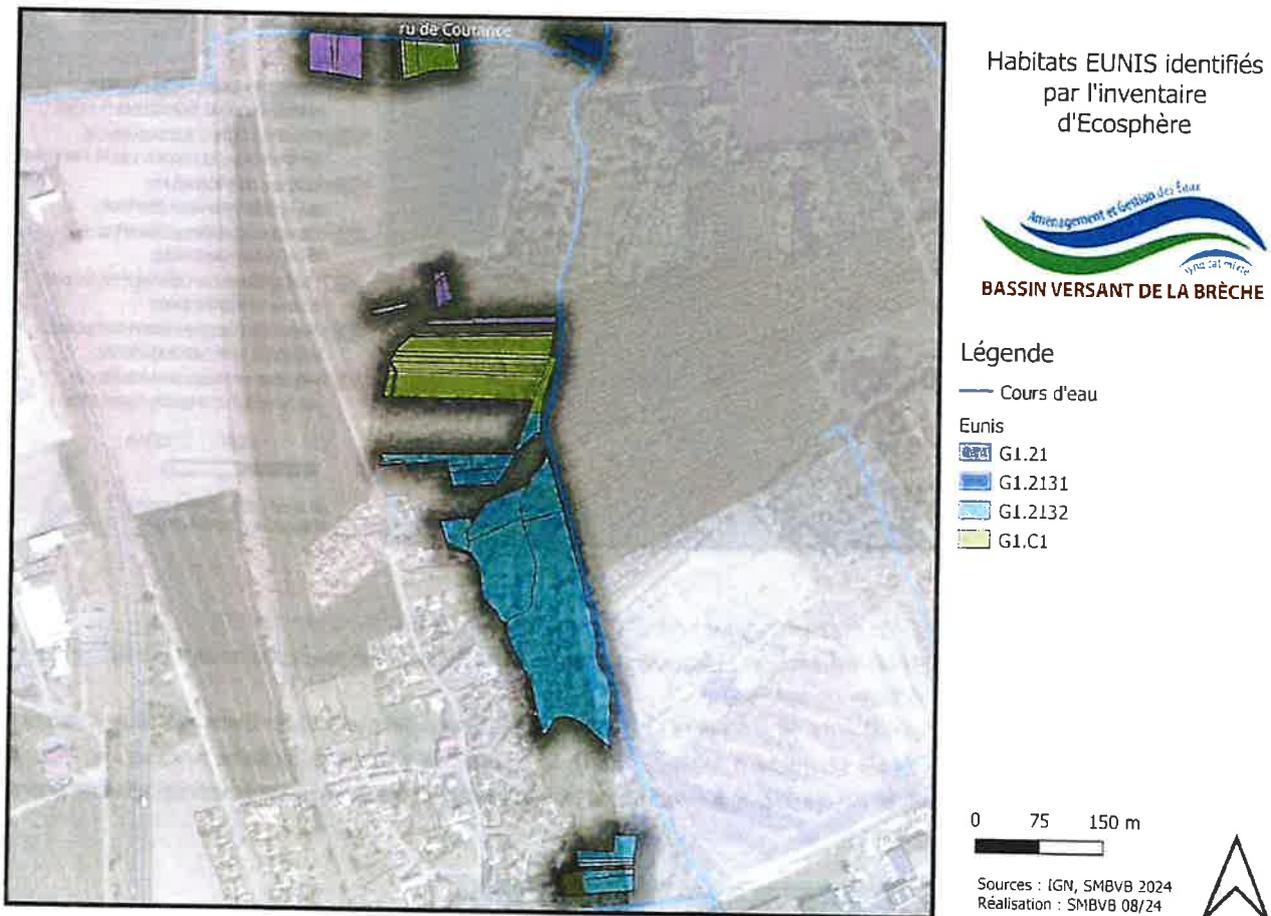
ID : 060-216005181-20241011-202443-DE

G1.21 : Forêts riveraines à *Fraxinus* et *Alnus*, sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux

Forêts riveraines de *Fraxinus excelsior* et d'*Alnus glutinosa*, parfois d'*Alnus incana*, des cours d'eau planitiaires et collinéens d'Europe moyenne et du nord de la péninsule Ibérique, se formant sur des sols périodiquement inondés par les crues annuelles, mais bien drainés et aérés aux basses eaux. Elles se distinguent des aulnaies marécageuses des unités G1.41 et G1.52 par la forte représentation dans les strates inférieures d'espèces forestières incapables de prospérer sur des sols constamment gorgés d'eau.

G1.2131 : Bois des rivières à débit lent des plaines inondables d'Europe centrale

Bois riverains et des plaines inondables des vallées des rivières planitiaires d'Europe centrale, souvent petites, à débit lent et uniforme, généralement dominées par *Fraxinus excelsior* et/ou *Alnus glutinosa*, parfois accompagnés de *Picea abies*, *Quercus robur*, *Fagus sylvatica*, avec un riche sous-étage d'herbes hautes et d'arbustes. Ils peuvent s'étendre loin dans la plaine inondable, s'enrichissant progressivement en *Quercus robur* et en espèces du *Carpinion* à mesure qu'ils s'éloignent du cours d'eau ou des terrains les plus bas.



G1.2132 : Aulnaies-frénales ouest-européennes à hautes herbes

Bois riverains d'*Alnus glutinosa* ou de *Fraxinus excelsior*, *Alnus glutinosa* et *Ulmus* sur des sols eutrophes humides ou des terrasses alluviales, levées de terres et zones inondables des cours inférieurs des rivières des régions atlantiques et subatlantiques des îles Britanniques et des régions côtières occidentales du continent européen, avec *Salix cinerea* et *Urtica dioica*.

Souvent riches en hautes herbes, en particulier *Cirsium oleraceum*, *Eupatorium cannabinum*, *Epilobium hirsutum*, *Dipsacus pilosus*, *Symphytum officinale*, *Aconitum napellus*. Souvent riche en plantes grimpantes, *Humulus lupulus*, *Solanum dulcamara*, *Calystegia sepium*; *Ribes rubrum*, *Iris pseudacorus*, *Equisetum telmateia*, *Equisetum fluviatile* sont localement caractéristiques.

Les Laïches hautes, notamment *Carex acutiformis* et *Carex paniculata*, dominent quelques-unes des communautés les plus humides. Cette unité inclut les sous-communautés typiques des bois britanniques d'*Alnus glutinosa-Urtica dioica*, ainsi que les sous-communautés moins humides à *Sambucus nigra* lorsqu'elles sont adjacentes. Les formations de cette unité sont maintenant rares, ayant été remplacées pour la plupart par des plantations de Peupliers.

### G.1 C.1 : Plantations de Populus

Plantations d'espèces, d'hybrides ou de cultivars caducifoliés du genre *Populus*, notamment *Populus nigra*, *Populus nigra var. italica*, *Populus deltoides*, *Populus x canadensis*, *Populus balsamifera*, *Populus trichocarpa*, *Populus candicans*.

## II. Projet d'acquisition

### 1. Engagement communal et devenir des parcelles

Les élus sont conscients de la fragilité des zones humides et des risques que ces dernières encourrent, via une urbanisation non-contrôlée ou une mauvaise utilisation des sites. Ils sont également conscients que pour préserver ces habitats patrimoniaux, des travaux d'aménagement et de gestion sont nécessaires. C'est pour cette raison que la commune de Rantigny est signataire du CTEC depuis 2018, grâce auquel des inventaires faunes, flore et habitats ont été réalisés.

À la suite de cette étude, fin 2022, elle donne son accord pour commencer à travailler sur un plan de gestion pluriannuel. La première tranche des travaux est réalisée en 2023 sur des parcelles de zones humides, avec un financement de l'AESN de 80% et un reste à charge de la commune de 20%. La seconde tranche des travaux est en cours pour 2024. Ce projet d'acquisition foncière rentre dans cette logique de gestion et de protection des zones humides, les parcelles devant être incluses dans le plan de gestion une fois leur achat finalisé.

Ces actions s'inscrivent également pleinement dans le cadre du SAGE Brèche, et notamment dans la disposition C19 qui vise à préserver les fonctionnalités des zones humides par de la maîtrise foncière.

### 2. Prix d'achat

La somme des surfaces des parcelles comprises dans cette acquisition est de 61 686 (soit 6,17 ha environ). Le coût d'achat total est quant à lui de 43 180,20 € (soit 0,70 € / m<sup>2</sup>). Avec un subventionnement de 80% par l'AESN, cela correspond à 34 544,16 € pour l'AESN et 8 636,04 € pour la commune

	Coût au m <sup>2</sup>	Surface	Coût total
Famille ANTY	0,70 € / m <sup>2</sup>	11 227 m <sup>2</sup>	7 858,90 €
Famille HUGOT :	0,70 € / m <sup>2</sup>	50 459 m <sup>2</sup>	35 321,30 €

Annexe 1 : Liste des parcelles et références cadastrales

CODE INSEE	SECTION	NUMERO
60524	0A	329
60524	0A	330
60524	0A	331
60524	0A	333
60524	0A	335
60524	0A	336
60524	0A	337
60524	0A	357
60524	0A	365
60524	0A	366
60524	0A	367
60524	0A	368
60524	0A	391
60524	0A	412
60524	0A	413
60524	0A	418
60524	0A	419
60524	0A	420
60524	0A	421
60524	0A	422
60524	0A	423
60524	0A	424
60524	0A	425
60524	0A	426
60524	0A	427
60524	0A	428
60524	0A	431
60524	0A	442
60524	0A	443
60524	0A	444
60524	0A	663
60524	AA	2
60524	AA	3
60524	AA	4
60524	AA	5
60524	AA	14
60524	AA	16
60524	AA	17
60524	AA	19
60524	AA	20
60524	AA	77



Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID : 060-216005181-20241011-202443-DE

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID : 060-216005181-20241011-202443-DE